



## A S d'heritage des cousins d'un defunt de france en algerie

Par **Boutighane\_Algerie**, le **21/08/2019** à **03:24**

Bonjour, j'ai un cousin qui est décédé en france en janvier 2019 (il à 2 nationalité: française et algerienne) on a enterré en algerie, le défunt n'a pas eu d'enfants en algerie ni en france, il n'a pas de [/contents/1030-succession-entre-epoux-les-droits-du-conjoint-survivant conjoint survivant], son père et sa mère sont décédé avant lui et il est le fils unique (ni frères, ni soeurs), du côté de la mère (branche maternelle): les oncles et les tantes sont tous décédé sauf une qui serait toujours en vie (mais elle a la mladis d'alzaymere) et une autre tante qui aurait disparue depuis les années 70, du côté du père (branche paternelle): les oncles et les tantes sont tous décédé,

SVP, je voudrait savoir la situation et le droit d'[/contents/1000-succession-heritage-et-heritiers heritage] pour nous les cousins et les cousines du 2 branche ici en Algerie, MERCI BEAUCOUP